

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Lithium hydroxyde

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 2 de 8

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Elimination.

Conseils supplémentaires

Classification selon la directive Européenne sur la classification des préparations dangereuses 1999/45/CE.

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté			80-90 %
	200-675-3			
6106-24-7	di-Sodium tartrate dihydraté			5-15 %
	212-773-3			
1310-65-2	Lithium hydroxyde			1-5 %
	215-183-4			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A; H301 H331 H314			
2893-78-9	troclosène sodique			< 2 %
	220-767-7	613-030-00-X		
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H302 H319 H335 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 3 de 8

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Boire 1 ou 2 verres d'eau. Éviter le vomissement si possible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit sec. Protéger de la chaleur.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 4 de 8

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	léger de chlore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12,3 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion: > 240 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'écoulement: non applicable

: donnée non disponible

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 5 de 8

gaz: non applicable

Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur: non applicable

Pression de vapeur: non applicable

Densité (à 20 °C): 1,783 g/cm³

Densité apparente: donnée non disponible

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) soluble

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: non applicable

Viscosité dynamique: non applicable

Viscosité cinématique: non applicable

Durée d'écoulement: non applicable

Densité de vapeur: non applicable

Taux d'évaporation: non applicable

Test de séparation de solvant: non applicable

Teneur en solvant: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en solide: donnée non disponible

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

Aluminium : 20,4 mm/a

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Le produit craint la lumière et l'humidité. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NO_x), Des chlorures d'acide

Information supplémentaire

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 6 de 8

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté			
	par voie orale	DL50 >8000 mg/kg	rat	
1310-65-2	Lithium hydroxyde			
	par voie orale	DL50 210 mg/kg	Ratte	
	par inhalation vapeur	ATE 3 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,96 mg/l	Ratte	
2893-78-9	troclosène sodique			
	par voie orale	ATE 500 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des yeux.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 736 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 7 de 8

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 2680
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYDROXYDE DE LITHIUM MONOHYDRATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2680
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Lithium hydroxide
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Marine polluant: --
EmS: F-A,S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 2680
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Lithium hydroxide
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23954-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 2395466

Page 8 de 8

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 26.05.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 18.06.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 9

Révision: 14.02.2013

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)